Recommandations Santé

En application de la loi du 2 mars 2022, l'association AILE a décidé de mettre fin à l'obligation de présenter un certificat médical à la pratique sportive de Loisir et aux activités proposées. Même si de manière générale, la pratique d'une activité physique régulière est reconnue unanimement et universellement comme un élément bénéfique pour la santé, l'association vous recommande d'analyser avec votre médecin si le cas échéant la pratique des disciplines que vous envisagez doit être adaptée à votre état de santé.

Pour vous aider dans cette démarche l'auto-questionnaire « Q-AAP+ », ci-dessous, élaboré par la Haute Autorité de Santé, comporte 7 questions de base. Une réponse positive à une ou plusieurs questions devrait vous inciter à une consultation médicale.

Ce document est confidentiel et ne doit être communiqué qu'au médecin de votre choix.

Lisez les 7 questions avec attention et répondez à chacune avec honnêteté, par oui/non	oui	non
1. Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque □ ou d'une hypertension □ ?		
2. Ressentez-vous une douleur à la poitrine au repos, ou au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'AP ?		
3. Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liées à des étourdissements ou avez-vous perdu conscience au cours des 12 derniers mois ? Répondez non si vos étourdissements étaient liés à de l'hyperventilation (y compris pendant une AP d'intensité élevée).		
4. Avez-vous déjà été diagnostiqué d'une autre maladie chronique (autres qu'une maladie cardiaque ou d'hypertension artérielle) ?		
Lister les maladies ici :		
5. Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?		
Lister les maladies et les médicaments ici :		
6. Avez-vous présentement (ou avez-vous eu dans les 12 derniers mois) des problèmes osseux, articu- laires, ou des tissus mous (muscle, ligament, ou tendon) qui pourraient être aggravés par une augmenta- tion d'AP ?		
NB. Répondez non si vous avez déjà eu un problème dans le passé, mais qui ne limite pas votre pratique d'AP présente.		
Lister vos problèmes médicaux ici :		
7. Votre médecin vous a-t-il déjà dit que vous ne devriez pas faire d'AP sans supervision médicale ?		